



Flash

PLP-Voie pro

Vos élus Académiques PLP du SE-UNSA : Magloire Hazoumé & Simon Denieul

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org

Cher(e)s collègues,

Nouvelle rentrée, nouveau contexte... mais nouveaux espoirs aussi. Car les perspectives elles aussi sont nouvelles bien que la rentrée s'effectue encore dans des conditions difficiles car budgétairement préparée par l'ancienne équipe gouvernementale. Toutefois l'école n'est plus considérée ni comme un fardeau ni comme un épiphénomène mais redevient la priorité de toute une nation. On ne peut que s'en réjouir.

Être « Exigeant pour le changement », signifie aussi qu'une refondation de l'école passe également et forcément par une nécessaire revalorisation du métier d'enseignant et des salaires. Même dans un contexte budgétaire et économique difficile, il faudra dans ce domaine, indiquer des directions, ouvrir des perspectives pour les personnels de l'Éducation car, nous le savons, le salaire moyen des enseignants français est toujours inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Cette année, pour être plus proche de vos préoccupations, nous mettons en place des **responsables de secteurs** qui interviendront dans vos établissements pour vous transmettre informations et documents professionnels et syndicaux. Ne restez pas isolé. Contactez-nous, nous vous transmettrons leurs noms et leurs coordonnées.

- Le SE-Unsa a par ailleurs besoin de relais dans chaque établissement. Si vous souhaitez **être correspondant SE-Unsa ou continuer à l'être** dans votre établissement, là aussi, contactez-nous. Nous pouvons vous aider, vous transmettre matériel syndical et documentation, vous soutenir et intervenir en cas de difficulté.

- Cette année vous envisagez une **mutation**, vous **changez d'échelon**, vous souhaitez **accéder à la hors-classe**, n'attendez pas, appelez-nous, écrivez-nous rapidement. Vous rencontrez des problèmes dans l'exercice de votre métier, vous avez des difficultés avec votre chef d'établissement, votre IEN. Transmettez-nous votre dossier, votre questionnement, vos demandes, vos inquiétudes. Nous interviendrons pour vous aider, nous pourrions servir d'intermédiaire, nous vous informerons de la tenue de stages et de réunions (mutations par exemple), nous vous informerons de la date des commissions et suivrons avec vous la progression de votre dossier.

Dans l'attente de vous rencontrer, de vous entendre ou de vous lire, au nom de toute l'équipe académique du SE-Unsa, je vous souhaite à tous, une belle et fructueuse rentrée dans vos établissements.

1 – Les annonces du ministère : 40000 nouveaux profs recrutés en 2013 !

Avec 22000 départs à la retraite, ce sont ainsi 18 000 créations d'emplois supplémentaires dans l'Education nationale qui verront le jour. Après la suppression de 80 000 postes par l'équipe gouvernementale sortante, on ne peut que se réjouir de cette priorité donnée à l'éducation. Toutefois, ces recrutements, pour être pleinement efficaces et utiles, doivent intéresser toutes les catégories de personnel, s'inscrire dans une formation pleine et entière des futurs enseignants, une formation qui prenne en compte tous les aspects du métier (disciplinaires, didactiques et pédagogiques mais aussi relationnels). Il semble tout aussi nécessaire que l'augmentation des moyens puisse également se conjuguer avec une politique éducative ambitieuse et audacieuse capable de sortir l'école du fatalisme de l'échec pour 15 à 20% de nos jeunes, capable de briser les ghettos qui figent les espaces scolaires et les espoirs. Par ailleurs, on le sait depuis des années, si les moyens sont nécessaires, sans une réelle volonté de changement, ils risquent fort de n'être guère plus efficaces, à moyen et long termes, qu'un pansement sur une jambe de bois.

2- Paiement de l'indemnité CCF : exigeons la transparence !

Les rectorats ne sont pas pressés de communiquer sur les modalités de mise en œuvre de la rémunération des CCF. Beaucoup de collègues s'inquiètent et se posent à juste titre des questions.

(Décret et arrêté du 26 août 2010, circulaire ministérielle du 28 janvier 2011, complément à la circulaire du 28 janvier 2011 datée du 19 avril 2011

Afin de (re)donner de la transparence à ce dispositif, le Se-Unsa vous propose en PJ un tableau récapitulatif qui permet de déterminer le montant des indemnités.

Pour percevoir ce qui est dû

L'urgence aujourd'hui est de permettre à chaque enseignant ayant eu en charge un CCF de percevoir l'indemnité due. Il faut donc vérifier que les circulaires sont bien appliquées dans chaque établissement en étant vigilant sur les points suivants :

- ▶ **Les bénéficiaires** : la circulaire du 28 janvier inclut bien les stagiaires et les contractuels, ainsi que les collègues à temps partiel.
- ▶ **L'indemnité est déterminée par épreuve ou sous épreuve** telles que définies dans les règlements d'examen.
- ▶ **Lorsqu'une épreuve ou sous épreuve est partagée, l'indemnité doit l'être également :**
- ▶ **L'indemnité est versée par division.** Elle est divisée en cas de regroupement de spécialités dans une même division (ou classe).

Division : à définir

La notion de division, qui n'est pas définie réglementairement est la variable d'ajustement des rectorats pour économiser des moyens sur le dos des personnels et des élèves.

- ❖ **Le Se-Unsa exige une définition claire** : une division est un ensemble d'élèves préparant le même diplôme dans la même spécialité et dans la même année du cycle de formation.

La totale transparence sur les informations transmises par le chef d'établissement doit être garantie, dans le respect des décrets, arrêtés et circulaires ministériels.

Les chefs d'établissement devraient remonter en fin de chaque année scolaire « qui a fait quoi » Un paiement unique serait enclenché en début d'année scolaire.

Les collègues doivent exiger qu'il y ait une totale transparence sur les remontées, particulièrement quand plusieurs enseignants interviennent sur des situations d'évaluation d'une même épreuve (ou sous épreuve). Le proviseur doit alors partager l'indemnité et cela doit être équitable.

D'après les remontées que j'ai pu recueillir l'année dernière, je constate que les paiements sont inégaux et que certains collègues qui sont en droit de percevoir leur dû n'ont rien obtenu.

Le message n'est semble-t-il pas passé auprès de tous les proviseurs des lycées professionnels

C'est injuste et inacceptable. J'aborderai cette épineuse question le vendredi 19 octobre lors de l'audience que le SE-Unsa a sollicité auprès de Mr le Recteur.

Nous resterons bien évidemment vigilants tant que tous nos collègues n'auront pas été payés. N'hésitez pas à nous contacter si vous pensez que vous n'avez pas perçu le montant que vous estimiez être en droit de recevoir.

Rappel :

Le montant total de l'indemnité à répartir pour une division donnée (classe) correspond au taux de référence de l'indemnité multiplié par le nombre d'épreuves ou de sous-épreuves organisées en contrôle en cours de formation au sein de cette division. Le taux est modulable en fonction du nombre d'élève. Pour en savoir plus :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article2482U>

3- Pétition jour de carence

Le jour de carence continue à susciter beaucoup de mécontentements. L'UNSA a demandé l'abrogation du dispositif dans le cadre des instances de la fonction publique.

Des nouvelles actions sont en cours :

- une lettre intersyndicale Fonction publique
- une nouvelle pétition de l'Unsa éducation.

Vous pouvez la signer des maintenant en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article4910>

4 – Elections au Conseil d'Administration (CA)

Elles constituent un temps fort de la vie des établissements. Nous vous rappelons que ces élections doivent avoir lieu avant la fin de la 7^e semaine de l'année scolaire et les dépôts de candidatures s'effectuer dix jours avant le scrutin. Titulaires, TZR, personnels en congé et non-titulaires (assistants d'éducation et professeurs contractuels) peuvent voter sous certaines

conditions (voir notre « quatre pages » ci-joint sur le CA). N'hésitez pas à présenter des listes Se/Unsa. Deux candidats suffisent. Cela permettra à notre syndicat d'être connu et reconnu, de faire valoir ses propositions, de défendre ses principes. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à constituer des listes et à confectionner une profession de foi locale si nécessaire.

5- Un nouveau métier : assistant prévention sécurité (APS)

Un nouveau métier : assistant prévention sécurité :500 assistants prévention sécurité seront recrutés d'ici à fin 2012 dans les établissements du second degré les plus difficiles. Le SE-Unsa s'est positionné en faveur de ces embauches tout en exigeant un cahier des charges de formation et une clarification des missions.

[Lire la suite](#)

6- Accès à la titularisation des contractuels. Vers des examens professionnels et concours réservés dès 2013

Un comité de suivi relatif à la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 a eu lieu en juillet. **L'UNSA, qui exigeait sa tenue depuis longtemps, y siégeait en tant que signataire du protocole fonction publique du 31 mars 2011 (contrairement à la FSU et solidaires).**

[Lire la suite](#)

Non Titulaires : Le 6 pages « stop précarité » vient de paraître en supplément de l'enseignant de septembre. Vous pouvez le trouver ici :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article4763>

7- Emplois d'avenir Professeurs

6000 emplois d'avenir professeurs seront créés durant trois ans. Dès Janvier 2013, peut-être avant, des étudiants en deuxième année de licence « au moins » et « au plus en M1 » et « âgés de vingt-cinq ans au plus »*, pourront signer un « emploi d'avenir professeur ».

[Lire la suite](#)

8 – Non-titulaires :

Le SE-Unsa s'engage pour les agents non-titulaires : enseignants contractuels, assistants d'éducation ou AVS. Ces collègues ne doivent pas rester isolés. Le SE-Unsa propose différents outils pour les informer de leurs droits. Le prochain numéro de *l'Enseignant* sera accompagné d'une publication spéciale destinée aux enseignants contractuels. Le site national du SE-Unsa www.se-unsa.org comporte des rubriques spécifiques destinées aux professeurs contractuels et aux AED/AVS. Des Infolettres électroniques sont envoyées régulièrement. Les collègues peuvent s'y abonner en envoyant un mail avec leurs coordonnées à non-titulaires@se-unsa.org.

Des « Guides Mémos » AED, AVS et contractuels sont disponibles auprès de la section académique d'Aix-Marseille du SE-Unsa. N'hésitez pas à faire connaître ces outils aux enseignants contractuels, AES et AVS de votre établissement.

9- Audience :

Les élus du personnel SE-UNSA de l'académie sont reçus en audience par Mr le Recteur le vendredi 19 octobre

10- Morale Laïque : oui, mais...

Remettre au goût du jour la morale laïque, faire partager aux élèves les valeurs éthiques qui fondent la République, leur permettre d'aiguiser leur sens critique... Chiche.

Passons sur les mots utilisés par le ministre, attachons nous au fond de ses propositions.

[Lire la suite](#)

11 – Congrès du Se/Unsa à Marseille :

Marseille-Provence sera capitale européenne de la culture en 2013. Ce sera aussi la ville choisie par le Se/Unsa pour y tenir son congrès du 3 au 5 avril 2013. Le congrès est un moment fort dans la vie d'une organisation syndicale, un temps démocratique pour l'élaboration du projet syndical, un temps d'échanges, de confrontations d'idées autour de principes partagés. C'est aussi une lourde responsabilité pour les sections départementales et académique qui accueillent 600 congressistes venus du territoire national et des régions ultramarines. Il faudra l'aide de bénévoles (une quarantaine). Alors si vous souhaitez apporter votre contribution, vivre le congrès côté coulisses, faites-vous connaître, nous avons besoin de vous ! ac-aix-marseille@se-unsa.org

12 – Rappel : stage, « enseigner à l'étranger, préparer son projet » :

Jeudi 25 octobre à Aix-en-Provence organisé par le Se/Unsa 13. Pour ceux qui se sont inscrits.

13 – Adhésion/Réadhésion :

septembre & octobre, c'est aussi le mois des adhésions/réadhésions. Le syndicat fonctionne et vit grâce à ses adhérents. Préférez le prélèvement, c'est plus facile pour vous et pour nous. Nous vous rappelons que la cotisation syndicale est défiscalisable à 66%. Pour les nouveaux adhérents, une première cotisation est proposée à 80 euros (*dix prélèvements possibles*). Les non-titulaires ont une cotisation de 40 euros.

Bien à tous,

Pour recevoir gratuitement les « Flash PLP » par mail, il suffit de s'inscrire à plp.seunsa@gmail.com

Les adhérent(e)s du SE-Unsa bénéficient d'une procédure de suivi automatique. Adhérer c'est soutenir notre action et bénéficier d'un suivi de carrière complet.

Magloire Hazoumé : 06 76 25 82 17 / sourou_hazoume@yahoo.fr

Simon Denieul : 06 63 26 87 87 / denieul.simon@gmail.com

Suivez nous sur notre [site internet](#) / Site [national](#)

Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous [rejoindre](#)



Dans le cadre de son [agenda 21](#), le SE-UNSA vous invite à n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

Pour ne plus recevoir de mail du SE-UNSA vous pouvez demander votre désinscription de nos listes de diffusion [ICI](#)